

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3853**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Requalification du chemin du Champ du Roy - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3853**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Requalification du chemin du Champ du Roy - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie relatif à la requalification du chemin du Champ de Roy à Rillieux la Pape. Le chemin du Champ du Roy est une voie de liaison permettant de relier le bourg de Rillieux la Pape à Vancia.

Par délibération n° 2007-4090 du 2 mai 2007 pour le réaménagement et la sécurisation du chemin du Champ du Roy, le Conseil a voté une individualisation partielle de l'autorisation de programme déplacements et urbanisme pour l'exécution des études pour un montant de 65 780 €.

Par délibération n° 2009-0727 du 11 mai 2009, le Conseil a voté une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme déplacements et voirie pour l'aménagement du chemin du Champ du Roy pour un montant de 1 300 000 €.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et, dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 décembre 2012, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Axima Centre pour un montant de 696 010,90 € HT, soit 832 429,04 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché relatif à la requalification du chemin du champ du Roy à Rilleux La Pape - travaux de voirie ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Axima Centre pour un montant de 696 010,90 € HT, soit 832 429,04 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1452 les 2 mai 2007 et 11 mai 2009 pour la somme de 1 365 780 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.